



PROVINCE DE QUÉBEC PAROISSE DE SAINT-CÔME

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal, dûment convoquée et tenue le **lundi 8 septembre 2014 à 19h00** au lieu ordinaire des séances étaient présents :

Martin Bordeleau, *maire*

Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1*

Guy Laverdière, *conseiller siège no 2*

Marie-Claude Thériault, *conseillère siège no 3*

Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Étaient absents : François Chevrier, conseiller siège no 4
Manon Pagette, conseillère siège no 5

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Alice Riopel, directrice générale est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire, après vérification constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX
5. DÉPÔT PROCÈS VERBAL DE CORRECTION
6. DÉPÔT CERTIFICAT TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 533-2014 AU MONTANT DE 76 000\$ RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN SECTEUR RANG 9
7. DÉPÔT CERTIFICAT TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 534-2014 AU MONTANT DE 83 000\$ RELATIF AUX TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SECTEUR RANG 7
8. FORMATION DES ÉLUS
9. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES
10. AFFAIRES NOUVELLES

FINANCES

11. RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES
12. AUTORISATION VIREMENTS DE CRÉDIT
13. ADOPTION DES COMPTES
14. REMBOURSEMENTS DE TAXES
15. EMPRUNT TEMPORAIRE 1 810 162\$ - CONSTRUCTION CASERNE DE POMPIERS
16. EMPRUNT TEMPORAIRE 76 000\$-TRAVAUX CHEMIN SECTEUR RANG 9

PÉRIODE DE QUESTIONS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS
18. PAUSE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT

19. DEMANDE D'APPROBATION PROJET-PROLONGEMENT RUE DE L'AUBERGE
20. SOUMISSIONS DÉNEIGEMENT RUES PRIVÉES ET PUBLIQUES
21. SOUMISSIONS PAVAGE QUARTIER DU CERF
22. SOUMISSIONS TRAVAUX SECTEUR RANG 9
23. SABLIERE

URBANISME

24. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT PORTANT SUR LA NUMÉROTATION CIVIQUE
25. AVIS DE MOTION-MODIFICATION RÈGLEMENT 339-2000 PORTANT SUR LES NUISANCES

GESTION DU TERRITOIRE

26. PROJET VM BELOEIL
27. DEMANDE MINISTÈRE FÔRETS FAUNE ET PARCS

LOISIRS, SPORT, CULTURE & TOURISME

28. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT PORTANT SUR LA CIRCULATION DES VTT SUR LES RUES VAL ST-CÔME, DES SKIEURS ET DE L'AUBERGE
29. VERSEMENT ARCHITECTE-RÉFECTION PRESBYTÈRE
30. ADOPTION RÈGLEMENT NO 536-2014 DÉCRÉTANT UNE POLITIQUE D'UTILISATION DU TERRAIN DE BALLE
31. CLUB ÂGE D'OR SAINT-CÔME-DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA CÉLÉBRATION DE LEUR 40^E ANNIVERSAIRE DE FONDATION
32. PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE
33. POINT DE SERVICES DU CLSC
34. ACHAT BANCS BIBLIOTHÈQUE
35. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-CÔME

DIVERS

36. AUTORISATION ACHATS
37. PÉRIODE DE QUESTIONS
38. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

333-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

ADMINISTRATION

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

334-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de **la séance ordinaire du 11 août 2014** soient adoptés.

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

335-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de **la séance extraordinaire du 14 août 2014** soient adoptés.

Adopté

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

- 1- Travaux caserne terminés fin janvier et subvention de 70 % soit 1 267 113 \$
- 2- Travaux presbytère terminés fin octobre et 80 % subventionné par pacte rural. pour la somme de 95 431 \$
- 3- Suivi de la discussion avec M.Daniel Boucher du MTQ pour dire que les chicanes ont été faites temporairement pour permettre le quad et elles seront refaites
- 4- Taxe d'accise annoncée, 938 554 \$ pour 5 ans rétroactif au 1^e janvier 2014 et 20 % attribuable où l'on veut.
- 5- Analyse des chemins d'hivers
- 6- Sommaire au 4 septembre des permis émis dans l'année.
- 7- Verbalisation de chemin-Analyse
- 8- Travailler à finaliser la sécurité du terrain de balle.
- 9- Lettre remerciements André Villeneuve et Ariel Bérubé au dossier caserne

5. DÉPÔT PROCÈS VERBAL DE CORRECTION

NIL

6. DÉPÔT CERTIFICAT TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 533-2014 AU MONTANT DE 76 000\$ RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN SECTEUR RANG 9

CERTIFICAT

DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

RÈGLEMENT NUMÉRO 533-2014

Je soussignée ALICE RIOPEL, directrice générale de la Paroisse de Saint-Côme certifie;

QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement No 533-2014 est 43 :

QUE le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est 15;

QUE le nombre de signatures apposées est de 0 ;

Je déclare que le règlement No 533-2014 est

RÉPUTÉ AVOIR ÉTÉ APPROUVÉ PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER.

ALICE RIOPEL, g.m.a.
Directrice générale

Le 19 août 2014 À 19h05

7. DÉPÔT CERTIFICAT TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 534-2014 AU MONTANT DE 83 000\$ RELATIF AUX TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SECTEUR RANG 7

CERTIFICAT

DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

RÈGLEMENT NUMÉRO 534-2014

Je soussignée ALICE RIOPEL, directrice générale de la Paroisse de Saint-Côme certifie;

QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement No 534-2014 est **43** :

QUE le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est **15**;

QUE le nombre de signatures apposées est de **0** ;

Je déclare que le règlement No 534-2014 est

RÉPUTÉ AVOIR ÉTÉ APPROUVÉ PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER.

ALICE RIOPEL, g.m.a.
Directrice générale

Le 19 août 2014 À 19h05

8. FORMATION DES ÉLUS

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

336-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'inscription de 6 membres du conseil à la soirée d'information qui aura lieu à Joliette le 3 décembre 2014 sur le thème « Comment un conseil municipal devrait-il aborder les règlements discrétionnaires? » et à en payer les coûts au montant total de 586,37\$.

Adopté

9. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES

1689 Association des propriétaires du Lac Côme

Demande de ralentisseurs de vitesse ainsi qu'installation d'un panneau de signalisation de limite de vitesse.

Cette demande sera étudiée et prise en considération lors des prévisions budgétaires 2015.

1690 Association des propriétaires du Lac Côme

Demande revêtement d'asphalte sur quelques rues du domaine ainsi que réfection de trous.

Cette demande sera étudiée et prise en considération lors des prévisions budgétaires 2015.

1691 Ville de Granby

Invitation à une formation de l'Association québécoise d'urbanisme qui se tiendra les 24 et 25 octobre prochains. Ordre du jour inclus. Coût : 206.95 \$ (taxes incluses)

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

337-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Michel Venne, conseiller assistera à cette formation si possible.

Adopté

1692 Club Belle Montagne Saint-Côme

Invitation au 40^e anniversaire qui se tiendra le 25 octobre au Centre de Loisirs Marcel Thériault. Billet : 35 \$ par personne

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

338-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de 140 \$ libellé au nom de Âge d'or Saint-Côme pour l'achat de quatre billets à 35\$ chacun à l'occasion de leur 40^e anniversaire de fondation.

Adopté

1693 Programme Desjardins Jeunes au travail

Invitation à une conférence de presse sur les réalisations du programme qui aura lieu le mercredi 10 septembre à 10h30 à St-Jean-de-Matha. Confirmer présence.

1694 Moisson Lanaudière

Demande aide financière pour 2015

Cette demande sera étudiée et prise en considération lors des prévisions budgétaires 2015.

1695 Culture Lanaudière

Invitation aux Grands Prix Desjardins de la culture qui aura lieu le vendredi 19 septembre à 19h à la salle Rolland-Brunelle. Tenue de soirée. Coût : 46 \$ incluant taxes et frais.

1696 Place aux jeunes MRC D'Autray et MRC de Matawinie

Invitation au lancement qui aura lieu le mercredi 24 septembre à Berthierville. Réponse avant le 17 septembre.

M. le maire assistera à ce lancement. Présence à confirmer

1700 ADMQ

Invitation pour la directrice générale au colloque annuel de la zone Lanaudière qui se déroulera le 18 septembre au restaurant Les Délices de Rosa à St-Lin-Laurentides. Coût : 125 \$ par personne.

1701 Christina Pitre

Remet sa démission en tant que premier répondant.

Lettre de remerciements sera transmise

1702 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Informe que le projet de construction d'une caserne de pompiers est admissible à une aide financière de 1 267 113 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 1 810 162 \$.

1704 MRC de Matawinie

Organise une rencontre de réflexion le 11 septembre à 9h30 au centre Metcalfe à Rawdon pour définir la vision et les orientations à l'égard de la gestion des matières résiduelles

MM. Martin Bordeleau et Guy Laverdière seront présents. Réservations déjà faites et confirmées.

1706 Ministre des Transports

Subvention de 44 967 \$ est accordée pour 2014 dans le cadre du volet principal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

1707 Pascal Witdouck

Remerciements à l'égard de Ghislain Langlois et Pascal Baillargeon concernant les services reçus samedi le 30 août vers 21h30 relativement à un problème d'aqueduc et d'écoulement majeur sous le chalet du 220, 50^e Avenue.

1708 École Saint-Côme

Demande exercice d'évacuation d'urgence

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

339-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un exercice d'évacuation d'urgence aura lieu le 25 septembre prochain pour l'école et le CPE.

Adopté

1709 Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Dans le cadre des revenus de la taxe d'accise sur l'essence notre Municipalité recevra 938 554\$ répartis sur cinq ans pour ses infrastructures d'aqueduc, d'égout, de voirie locale et autres types d'infrastructures.

1710 Benoit Alarie

Demande de municipalisation des rues de la Paix et de la Victoire.

Cette demande est mise à l'étude

10. AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur le conseiller Guy Laverdière

Le conteneur de la rivière Swaggin n'est pas encore installé.
Monsieur le maire confirme que le conteneur sera installé cette semaine.

Informations au sujet du CA du Ministère de l'Environnement concernant notre dossier de prolongement du réseau d'aqueduc sur le rang 7 et demande d'intervenir pour accélérer le dossier afin que ces travaux puissent être faits cet automne.

Madame la conseillère Marie-Claude Thériault

Permis de feux extérieurs pour la fin de semaine, samedi et dimanche : voir à trouver une façon pour que les gens puissent aviser la municipalité.

FINANCES

11. RAPPORTS

La directrice générale remet en début d'assemblée une **liste de disponibilité budgétaire** aux membres du conseil municipal.

12. AUTORISATION VIREMENTS DE CRÉDIT

NIL

13. ADOPTION DES COMPTES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

340-2014

La directrice générale dépose aux membres du conseil une liste des comptes payés et impayés. Les membres du conseil municipal ayant voté, et la directrice générale ayant procédé à l'émission chèques numéro **11394 à 11397; 11400; 11407; 11431 à 11442; 11510 à 11516; 11518 à 11521; 11523 à 11532 et 11553 à 11619** certifie qu'il y a des fonds disponibles pour payer les comptes et déboursés du mois **d'août 2014**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes et déboursés du mois **d'août 2014** totalisant **250 007,49 \$** soit adoptée et que les factures soient payées telles que présentées.

Adopté

14. REMBOURSEMENTS DE TAXES

NIL

15. EMPRUNT TEMPORAIRE 1 810 162\$ - CONSTRUCTION CASERNE DE
POMPIERS

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard, considérant qu'il siège au conseil d'administration de la Caisse populaire des Sept-Chutes, se retire de la table de délibérations pour ce vote.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

341-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers;

QU' une demande d'emprunt temporaire au montant de **1 810 162\$** relative au RÈGLEMENT D'EMPRUNT **NUMÉRO 532-2014**, décrétant une dépense de 1 810 162\$ et un emprunt de 1 810 162\$ pour l'exécution de travaux de construction de la caserne de pompier et admissible à une subvention de 1 267 113\$ dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, soit adressée à la Caisse Populaire Desjardins des Sept-Chutes. Tel règlement ayant été approuvé par le Ministère des Affaires Municipales en date du **18 juillet 2014**.

QUE Martin Bordeleau, maire ou monsieur le conseiller Michel Venne, maire suppléant et Alice Riopel, directrice générale ou Louise Sisle Héroux, directrice générale adjointe soient, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cet emprunt.

Adopté

16. EMPRUNT TEMPORAIRE 76 000\$-TRAVAUX CHEMIN SECTEUR
RANG 9

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard, considérant qu'il siège au conseil d'administration de la Caisse populaire des Sept-Chutes, se retire de la table de délibérations pour ce vote.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

342-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers;

QU' une demande d'emprunt temporaire au montant de **76 000\$** relative au RÈGLEMENT D'EMPRUNT **NUMÉRO 533-2014**, décrétant une dépense de 76 000\$ et un emprunt de 76 000\$ pour l'exécution de travaux de réfection d'une partie du chemin secteur Rang 9, et ce conditionnellement à ce que tel règlement soit approuvé par le Ministère des Affaires Municipales.

QUE Martin Bordeleau, maire ou monsieur le conseiller Michel Venne, maire suppléant et Alice Riopel, directrice générale ou Louise Sisle Héroux, directrice générale adjointe soient, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cet emprunt.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

18. PAUSE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

343-2014

Il est présentement 20 h 25 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit suspendue dix (10) minutes pour une pause.

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DE MANDE LE VOTE

344-2014

Il est présentement 20 h 40 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit rouverte.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT

19. DEMANDE D'APPROBATION PROJET-PROLONGEMENT RUE DE L'AUBERGE

Un projet a été présenté aux membres du conseil par la Station touristique Val Saint-Côme concernant le prolongement de la rue de l'Auberge. Les plans ont été préparés par la firme Beaudoin Hurens.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

345-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité n'a pas d'objection à l'élaboration de ce projet concernant le prolongement de la rue de l'Auberge ainsi que des plans joints, cependant il sera inscrit au certificat que la municipalité n'acceptera de prendre possession des infrastructures des rues et des parcs que conditionnellement à ce que ces infrastructures soient conforme à notre réglementation municipale.

Adopté

20. SOUMISSIONS DÉNEIGEMENT RUES PRIVÉES ET PUBLIQUES

Suite à l'ouverture des soumissions pour le déneigement des rues privées et publiques une étude a été faite par les membres du conseil et il a été convenu de garder le statut quo en ce qui concerne le déneigement de nos rues privées et municipalisées.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

346-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que suite à l'étude des soumissions présentées aucune soumission n'a été retenue concernant le déneigement des rues privées et publiques de la municipalité.

Adopté

21. SOUMISSIONS PAVAGE QUARTIER DU CERF

Soumissions présentées le 13 août 2014 à 10h00;

Sintra Inc.	458 002,11\$
Excavation Normand Majeau Inc.	401 433,53\$
Asphalte Général Inc.	394 062,43\$

Toutes taxes incluses.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

347-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que suite à l'ouverture des soumissions relativement au pavage des rues dans le secteur du Quartier du Cerf, la municipalité accepte la soumission présentée par la firme Asphalte Général Inc. étant la plus basse soumission conforme reçue au montant total de 394 062,43\$ incluant toutes taxes, et ce conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt no 514.1-2013 par le Ministre et par les personnes habiles à voter dans ce secteur pour l'exécution des travaux.

Adopté

22. SOUMISSIONS TRAVAUX SECTEUR RANG 9

Soumissions présentées le 13 juin 2014 à 11h00;

Excavation Rémi Forget	87 524,71\$
Excavation L. Meunier Ltée	81 977,18\$
Transport Yvan Morin	81 057,38\$

Toutes taxes incluses.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

348-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que suite à l'ouverture des soumissions relativement aux travaux sur le chemin du Rang 9, la municipalité accepte la soumission présentée par la firme Transport Yvan Morin étant la plus basse soumission conforme reçue au montant total de 81 057,38\$ incluant toutes taxes conditionnellement à l'approbation par le Ministre du règlement d'emprunt no 533-2014 pour l'exécution des travaux dans ce secteur.

Adopté

23. SABLIERE

Résolution 1

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

- Considérant que la municipalité a besoin chaque année de sable pour épandre sur la chaussée glissante durant la saison d'hiver;
- Considérant qu' une opportunité se présente pour l'acquisition d'une sablière à des fins municipales uniquement;
- Considérant qu' en vertu de la Loi une municipalité peut s'enquérir d'une sablière à des fins municipales uniquement;

349-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de la Paroisse de Saint-Côme achète à certaines conditions dont un droit de premier refus établis au terme d'une période de 20 ans et à un montant de 20 000\$ par année financé à 0% d'intérêts la sablière située sur le lot P37 du Rang VIII du canton de Cathcart et appartenant à M. Robert Joly et conditionnellement à l'approbation du projet d'acte d'acquisition par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) en vertu de l'article 14.1 du Code Municipal concernant un engagement de crédit de plus de cinq (5) ans.

Adopté

Résolution 2

Suite à une décision des membres du conseil de procéder à l'achat de la sablière située sur le lot P37 du Rang VIII du canton de Cathcart et appartenant à M. Robert Joly.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

350-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers;

QU' un mandat soit donné à Coutu & Comtois, notaires pour préparer un acte de vente de ce terrain;

QUE Martin Bordeleau, maire ou Monsieur le conseiller Michel Venne, maire suppléant et Alice Riopel, directrice générale ou Louise Sisle Héroux, directrice générale adjointe soient, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette transaction.

Adopté

Résolution 3

Suite à une décision des membres du conseil de procéder à l'achat de la sablière située sur le lot P37 du Rang VIII du canton de Cathcart et appartenant à M. Robert Joly.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

351-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers;

QU' un mandat sont donné à la firme Daniel Brodeur, arpenteurs-géomètres pour préparer une description technique dudit terrain;

QUE Martin Bordeleau, maire ou Monsieur le conseiller Michel Venne, maire suppléant et Alice Riopel, directrice générale ou Louise Sisle Héroux, directrice générale

adjointe soient, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette transaction.

Adopté

URBANISME

24. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT PORTANT SUR LA NUMÉROTATION CIVIQUE

M. le conseiller Guy Laverdière donne AVIS DE MOTION qu'il sera soumis pour adoption à une prochaine séance du conseil un règlement ayant pour effet d'établir des règles concernant la numérotation civique.

25. PROJET VM BELOEIL

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

352-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que, considérant les objectifs de développement de notre municipalité et qu'un tel projet est un facteur attrayant pour ce secteur, les membres du conseil ne s'objectent pas au plan de gestion des eaux ainsi qu'au plan des mesures d'urgence présentés par Développement V.M. Beloeil Inc. et préparé par la firme Hydrosys Experts-Conseils inc. relativement aux barrages X2119349, X2119375, X2122860 et X2122871.

Adopté

GESTION DU TERRITOIRE

26. AVIS DE MOTION-MODIFICATION RÈGLEMENT 339-2000 PORTANT SUR LES NUISANCES

M. le conseiller Michel Venne donne AVIS DE MOTION qu'il sera soumis pour adoption à une prochaine séance du conseil un règlement ayant pour effet de modifier le règlement numéro 339-2000 portant sur les nuisances.

27. DEMANDE MINISTÈRE FÔRETS FAUNE ET PARCS

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Considérant qu' une demande a été formulée par les citoyens concernant la municipalisation d'un tronçon du chemin du Lac-Boisvert;

Considérant que ce tronçon est situé sur les lots 2 et 3 du rang 2 du cadastre du canton de Cartier sur les terres appartenant au Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs;

Considérant que en 1990 une parcelle de terrain située sur les terres publiques dans ce secteur a été cédée à la municipalité et consentie à des fins municipales de voie publique;

353-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une demande soit adressée auprès du Ministère des forêts de la Faune et des Parcs afin que soit cédée à la

municipalité de la Paroisse de Saint-Côme une parcelle de terrain afin que le chemin du Lac-Boisvert soit relocalisé à plus ou moins 75 pieds du tracé actuel pour des fins de verbalisation.

Adopté

LOISIR, SPORT, CULTURE & TOURISME

28. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT PORTANT SUR LA CIRCULATION DES VTT SUR LES RUES VAL ST-CÔME, DES SKIEURS ET DE L'AUBERGE

M. le conseiller Guy Laverdière donne AVIS DE MOTION qu'il sera soumis pour adoption à une prochaine séance du conseil un règlement ayant pour effet d'établir des règles portant sur la circulation des VTT sur les rues Val St-Côme, des Skieurs et de l'Auberge.

29. VERSEMENT ARCHITECTE-RÉFECTION PRESBYTÈRE

Résolution 1

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

354-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder au premier versement à la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc. au montant de 8 048,25\$ taxes incluses pour la réfection extérieure au bureau d'accueil touristique (ancien presbytère).

Adopté

Résolution 2

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

355-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que suite à une modification d'isolation, un surplus de 450 \$ est ajouté au montant initial pour la réfection extérieure au bureau d'accueil touristique (ancien presbytère).

Adopté

30. ADOPTION RÈGLEMENT NO 536-2014 DÉCRÉTANT UNE POLITIQUE D'UTILISATION DU TERRAIN DE BALLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 536-2014

AYANT POUR EFFET DE RÉGLER L'UTILISATION DU TERRAIN DE BALLE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE depuis quelques années les propriétaires des immeubles avoisinant le terrain de balle ont subi des dommages causés par

les balles qui, malencontreusement, durant les joutes tombaient sur leur propriété;

ATTENDU QUE pour cette raison le Conseil municipal désire réglementer l'utilisation du terrain de balle pour des fins de sécurité;

ATTENDU QUE le Conseil désire de plus décréter des règles concernant différents éléments lors de l'utilisation du terrain de balle;

ATTENDU QU' avis de motion a été régulièrement donné à **l'assemblée régulière du 12 mai 2014;**

356-2014

EN CONSÉQUENCE et les membres du conseil municipal ayant tous voté il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que le présent **RÈGLEMENT NUMÉRO 536-2014** soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 **SEULS** les bâtons qui portent les sceaux ASA 2000, 2004, et/ou le nouveau logo de la USSSA, peuvent être utilisés;

ARTICLE 2 **SEULES** les balles 105, 207, 244, 247 sont acceptées, les femmes seulement pourront utiliser aussi la A11;

ARTICLE 3 Les lumières seront allumées jusqu'à 22h00 à l'exception des tournois et des ligues autorisés par la municipalité;

ARTICLE 4 Aucun contenant de verre n'est toléré sur le terrain de balle en tout temps;

ARTICLE 5 Aucun véhicule motorisé n'est admis à l'exception des véhicules d'entretien;

ARTICLE 6 Tout animal domestique n'est toléré qu'en laisse;

ARTICLE 7 Tout dommage causé par les utilisateurs suite au non-respect des règles de morale, de civisme et faisant partie du présent règlement sont sous l'entière responsabilité des utilisateurs.

ARTICLE 8 Il est interdit, en tout temps, de frapper des circuits en dehors des ligues de tournois.

ARTICLE 9 Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Adopté

Martin Bordeleau, maire

Alice Riopel, directrice générale

31. CLUB ÂGE D'OR SAINT-CÔME-DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA CÉLÉBRATION DE LEUR 40^E ANNIVERSAIRE DE FONDATION

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

357-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente, autorisée à émettre un chèque de 500 \$ libellé au nom de Âge d'or Saint-Côme constituant la contribution de la municipalité pour la célébration de leur 40^e anniversaire de fondation.

Adopté

32. PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de la Paroisse de Saint-Côme et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Côme a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

358-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Côme, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Adopté

33. POINT DE SERVICES DU CLSC

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Considérant qu' une étude a été faite relativement à l'endroit où il serait le plus approprié et le moins coûteux pour les contribuables pour y établir un point de services du CLSC en collaboration avec le CSSSNL;

Considérant que l'endroit le mieux indiqué pour ce point de services est le sous-sol de l'Hôtel de Ville;

Considérant qu' à ces fins un montant 50 000\$ avait été approprié au budget 2014 pour l'exécution des travaux requis à cette fin;

359-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un mandat soit donné à la firme **Hétu-Bellehumeur architectes inc.** la préparation des plans et devis dans le but de lancer un appel d'offre concernant les travaux de rénovation du sous-sol de l'Hôtel de Ville afin d'y effectuer les transformations nécessaires pour y établir un point de services du CLSC.

Adopté

34. ACHAT BANCS BIBLIOTHÈQUE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

360-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'achat de deux bancs pour la bibliothèque municipale qui serviront aux ateliers « Heure du conte » et conférences ainsi que pour d'autres activités avec les jeunes et construits par Ébénisterie de la Rive et à émettre un chèque au montant total de 575,00\$ taxes incluses à Ébénisterie de la Rive relativement à cet achat.

Adopté

35. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-CÔME

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Côme a mis sur pied une bibliothèque publique accessible à tous;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du document établissant les règles de fonctionnement général de la bibliothèque et sont en accord avec les règles établies tel que libellées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut, en vertu de la Loi, définir par résolution les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque publique;

361-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que les règles de fonctionnement général de la bibliothèque de Saint-Côme soient adoptées tel que définies au document présenté et intitulé « RÈGLES DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-CÔME ».

Adopté

DIVERS

36. AUTORISATION ACHATS

Sécurité incendie

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

362-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'achat de matériel pour l'installation de deux bornes sèches au montant approximatif de 2 000\$ et à en payer les coûts. Cette dépense sera prélevée à même le poste budgétaire « IMMOBILISATION SÉCURITÉ PUBLIQUE »

Adopté

37. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard : lance publiquement que 2 logements sont disponibles à l'OMH.

38. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

363-2014

Il est présentement 21 h 45 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Alice Riopel
Directrice générale